



CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

AVIS

Nous avons l'honneur de vous informer que le Conseil communal est convoqué à une séance publique qui aura lieu le **jeudi 31 janvier 2019 à 20h00** à la maison communale, Cour d'Omalius, 1 à 4160 Anthisnes.

L'ordre du jour de cette assemblée (séance 01/2019) est reproduit ci-après.

La population pourra faire usage du temps d'interpellation orale informelle un quart d'heure avant le début de la séance publique.

SEANCE PUBLIQUE

A. Réunion annuelle commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale :

1. Rapport sur les synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS et relatif également aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du CPAS et de la commune.

B. Réunion du Conseil Communal :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2018.
2. Prestation de serment de Madame HUPPE Yolande en qualité de Présidente du CPAS d'Anthisnes – Prise d'acte.
3. C.P.A.S. – Budget pour l'exercice 2019 – Approbation.
4. Conseil communal – Modification du montant du jeton de présence (à partir de janvier 2019) – Décision.
5. Frais de représentation relatifs à l'exercice de la fonction des mandataires – Contingents annuels pour le remboursement des frais de déplacement engagés par les mandataires communaux - Décision.
6. Finances communales – Communication du procès-verbal de vérification de la caisse du receveur régional par Mme le Commissaire d'Arrondissement, pour la période du 01/01/2018 au 30/09/2018.
7. Enseignement communal – Convention relative à l'accompagnement et au suivi du Plan de Pilotage, avec le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP) – Accord.
8. Enseignement communal – Conventions relatives à la distribution des repas chauds et de soupe, à conclure avec l'ASBL "Devenirs" et l'ASBL "Agence Locale pour l'Emploi" (A l'Eveil) – Accord.
9. Code du Développement Territorial (CoDT) - Avant-projet d'arrêté adoptant les liaisons écologiques visées à l'article D.II.2 §2, alinéa 4 du CoDT – Résultat de l'enquête publique – Avis à communiquer à l'autorité régionale.
10. Code du Développement Territorial (CoDT) - Révision du Schéma de Développement Territorial – Résultat de l'enquête publique – Avis de la CCATM – Avis à communiquer à l'autorité régionale.
11. Bois soumis au régime forestier – Destination des coupes ordinaires de bois marchands du printemps 2019 – Catalogue, modalités et conditions de la vente – Décision.
12. Travaux sur fonds propres – Travaux d'entretien et de réfection des chemins du Bois de Moulin, de Bèrêpré et du Paradis à Tavier – Approbation des conditions et du mode de passation – Décision.
13. Déclaration de politique communale couvrant la durée du mandat 2018-2024 – Projet présenté par le collègue communal – Adoption et publication.
14. Correspondance, communications et questions.

Le Directeur général,

FAGNANT C.

Le Directeur général,

BOLEN P-Y.

Par le Collège,

Pour le C.P.A.S.,

Le Bourgmestre f.f.,

EVANS M.

La Présidente,

HUPPE Y.